



Association de Coordination Socioculturelle  
de la ville de Hayange

# Projet Educatif

## **A.C.S.H.**

Association de Coordination Socioculturelle de HAYANGE

13 rue du Général Leclerc 57700 – HAYANGE

Tél : 03.82.86.82.30

Fax : 03.82.86.19.54

SIRET : 4505096170012N

Code APE : 9329Z

# PROJET EDUCATIF ACSH

## **01\_ Préambule**

## **02\_ Particularité du territoire et naissance de l'ACSH**

## **03\_ Relations avec la Ville de Hayange**

## **04\_ Instances statutaires**

## **05\_ Buts et finalités éducatives**

*Approche pédagogique et philosophique  
Priorités éducatives*

## **06\_ Fonctionnement**

*Structure permanente  
L'exercice des fonctions d'animateur*

## **07\_ Actions de l'Association en direction des 4 à 12 ans**

*Les accueils périscolaires  
Les accueils de loisirs (centre aérés)  
Les mercredis Loisirs  
Les actions ponctuelles*

## **08\_ Actions de l'Association en direction des adolescents**

*Objectifs spécifiques du secteur ados  
L'équipe du secteur ados  
Les accueils jeunes  
La notion de projet  
Les ateliers d'initiations et de créations dans le cadre du PEL  
Les camps et mini camps  
La restauration scolaire*

## **09\_ Partenariat**

## **10\_ Evaluation**

*Définition et approche méthodologique  
Les outils d'évaluation*

## Préambule

---

*Le présent document constitue le projet éducatif développé dans le cadre du conventionnement qui unit l'ACSH à la ville de Hayange. Il précise les actions développées, les orientations éducatives prioritaires resituées dans le contexte actuel et présente les différentes actions mises en œuvre.*

## Particularité du territoire et naissance de l'ACSH

---

### Un peu d'histoire :

Située à 30 km au nord est de Metz, à 30 km au Sud Ouest du Luxembourg et à 10 km de Thionville, Hayange est la ville centre de la vallée industrielle de la Fensch. Forte de son passé sidérurgique lié à l'illustre famille des maîtres de forges les De Wendel, Hayange fut longtemps considérée comme le berceau de la sidérurgie lorraine.

Avec l'arrivée massive des émigrants italiens, polonais, espagnols, Hayange, ville active et en expansion, s'est enrichie dans les années 1970 de plusieurs quartiers : St Nicolas, Marspich et Konacker. Cette expansion a fait l'objet de grandes réflexions afin de créer et maintenir une cohésion sociale sur son nouveau territoire. En effet, à titre d'exemple, les deux quartiers les plus éloignés étant distants d'une douzaine de kilomètres, chacun construit sur un plateau, ne sont reliés entre eux que par le centre ville se situant dans la vallée. Cette situation ne facilitant pas les déplacements et les échanges, la commune a dû redoubler d'effort pour créer des passerelles entre ses quartiers et le centre-ville, pour que Hayange forme aujourd'hui une ville à part entière, riche d'une population variée et solidaire, et de quartiers qui mettent à profit leurs spécificités pour faire ensemble de leur ville, une ville unie.

Hayange compte actuellement 15 703 habitants (source insee - 1er janvier 2009).

### La création de l'ACSH

La ville de Hayange s'est depuis de nombreuses années inscrite dans une politique volontariste et novatrice dans les domaines de l'enfance, de la jeunesse et de la famille.

Egalement soucieuse de maintenir une démocratie locale active et adhérant par ailleurs aux principes et aux valeurs de l'éducation populaire, la Ville de Hayange a souhaité créer une association devant pouvoir répondre aux besoins de sa population en matière de loisirs lors des différents temps libre constituant la vie sociale des enfants et des familles. C'est ainsi qu'est créé le 26 octobre 2003 l'Association de Coordination Socioculturelle de Hayange (ACSH) avec pour principale mission, la mise en œuvre, la gestion et la coordination de l'ensemble des actions de loisirs en direction des publics enfants et adolescents de son territoire en fédérant les forces vives et les maisons de quartiers dans le cadre d'un projet éducatif cohérent et homogène.

## **Relations avec la Ville de Hayange**

---

L'ACSH est l'outil principal de la ville en matière d'animation socioculturelle jeunesse sur le territoire. De ce fait, elle entretient un lien fort et permanent avec la Ville de Hayange. Sous la forme d'une convention, l'association développe et gère des activités au service des enfants et des jeunes du territoire en partenariat étroit avec l'ensemble des maisons de quartiers. Cette convention fait, chaque année, l'objet d'un échange autour des priorités de l'association et celles de la collectivité.

## **Instances statutaires :**

---

L'ACSH a une vie statutaire régulière lui permettant de réagir au contexte local et de faire évoluer le projet associatif.

La production de ces instances est à ce jour organisée de la façon suivante :

- Un bureau qui se réunit autant que de besoin
- Quatre Conseils d'Administrations dans l'année
- Une Assemblée Générale annuelle.

Le Conseil d'Administration de l'ACSH est constitué par les administrateurs des trois maisons de quartiers (trois par maison), des représentants d'associations de parents d'élèves et de trois élus municipaux (les adjoints à la Culture, à la scolarité, à la Jeunesse et aux Sports), soit un total de 12 personnes.

Le bureau est composé par un Président, un Vice président, un trésorier et un secrétaire. Il donne délégation au Directeur pour l'animation et la gestion du projet global.

Le Président et le Directeur se rencontrent une fois par semaine pour faire le point

## **Buts et finalités éducatives :**

---

**L'ACSH a pour but d'accompagner le développement physique, intellectuel, moral et civique de l'enfant et de l'adolescent.**

A cette fin, elle exerce son activité par les moyens suivants :

**Création, gestion, et animation des centres de loisirs éducatifs pour l'enfance et l'adolescence sous toutes leurs formes, et ce, pendant toutes les périodes de temps libre des enfants et des adolescents habitant sur la commune de Hayange :**

- Centres aérés
- Accueil jeunes
- Périscolaire
- Ateliers de créations ou d'initiations à des pratiques culturelles et sportives
- Séjours de vacances
- Organisation et/ou participation à des manifestations diverses : spectacles, kermesses, fêtes de quartiers, etc.

## Approche pédagogique et philosophique :

---

Depuis sa création, L'ACSH s'appuie sur les principes de laïcité pour faire vivre et animer les structures des différents quartiers de la ville de Hayange avec lesquelles elle travaille en collaboration étroite.

A travers elles, nous défendons les valeurs de respect mutuel permettant de développer les capacités des enfants et des jeunes à « vivre ensemble ».

Ainsi, les activités développées, les méthodes éducatives et pédagogiques, doivent favoriser la compréhension de l'autre, à le respecter quelles que soient ses différences et à combattre les préjugés sociaux, ethniques, religieux ou sexuels.

Nous reconnaissons à chacun le droit au respect de ses choix culturels, culturels ou idéologiques dès lors que ceux-ci ne s'imposent pas dans le collectif et qu'ils ne s'expriment pas, dans une logique de prosélytisme.

Inscrite dans les principes et les valeurs de l'éducation populaire, l'ACSH est affiliée à la Fédération des Centres sociaux de la Moselle. De ce fait, l'Association adhère, partage et défend les valeurs du projet de ce mouvement.

L'ACSH a notamment pour vocation de défendre les droits et la place de l'enfant dans ses propres activités mais aussi dans son environnement.

Elle cherche à permettre à tous les enfants du territoire, quelles que soient leurs origines sociales, culturelles ou idéologiques, d'accéder à des loisirs éducatifs de qualité.

Les notions de laïcité, d'égalité de droits, de respect de l'individu font partie des valeurs fondatrices de toute notre pédagogie.

Nous partons du principe que **le temps libre est un espace éducatif à part entière**. En effet, dans le contexte actuel, le temps libre n'est plus, un temps négligeable d'un point de vue éducatif. L'école et la famille ont, peu à peu, tendance à perdre de leur influence au niveau de leurs fonctions structurantes pour l'intégration sociale des enfants et des adolescents. Celle-ci se joue désormais tout autant dans la confrontation permanente à un environnement social et économique où le public, qu'il soit enfant ou adolescent, est, de plus en plus acteur de sa propre intégration.

Notre action éducative, durant le temps libre de l'enfant ou de l'adolescent, doit prendre en compte deux exigences : d'une part, **l'identification des besoins** et d'autre part le **développement des compétences** qui leurs sont indispensables dans le monde dans lequel ils vivent et dans lequel ils vont grandir.

Les responsables, dans le cadre de leurs projets pédagogiques, devront donc veiller à prendre en compte les besoins mais aussi les compétences de chacun afin de favoriser l'implication du plus grand nombre dans les projets d'actions qu'ils développeront tout au long de l'année autour de différentes thématiques dans des domaines précis.

Ces thématiques pourront aborder plusieurs priorités :

- Environnementales : protection de l'environnement, citoyenneté, santé, hygiène alimentaire
- Sociales : connaissance de son environnement, respect des règles, autonomie, solidarité
- Culturelles ou sportives : développement et/ou apprentissage des compétences personnelles et individuelles en favorisant la valorisation, l'expression, l'échange et le partage.

Nous ne devons jamais oublier le fait que l'enfant possède déjà des compétences propres. Il convient à nos équipes pédagogiques de commencer par les valoriser. Le processus de développement des compétences nécessite l'adhésion de l'enfant ou de l'adolescent. L'adulte doit donc jouer un rôle actif basé sur l'écoute, l'échange et les apports réciproques. Aucun travail basé sur l'implication ne peut aboutir de manière cohérente sans passer par la prise en considération globale du public en direction duquel nous %uivrons.

C'est à partir de ces enjeux que l'association se fixe des priorités éducatives.

## Priorités éducatives :

---

Celles-ci sont transversales et déclinées dans les différentes actions développées par l'ACSH :

- Mettre en œuvre des organisations respectueuses des rythmes de vie des enfants.
- Veiller à favoriser une vie collective de qualité basée sur le respect mutuel.
- Donner à l'enfant les repères éducatifs nécessaires à son développement et à son bien-être.
- Se servir des accueils de loisirs comme des espaces d'ouverture sur le monde extérieur et non pas comme des lieux fonctionnant en vase clos.
- Développer, chez l'enfant et l'adolescent, ses capacités à agir sur ses loisirs et sur son environnement, l'initier à des démarches citoyennes.
- Intégrer les parents au sein des centres de loisirs, rechercher leur adhésion au projet, les conforter dans leur fonction parentale.

## Structure permanente :

---

- Un directeur chargé de la gestion, l'administration, l'organisation générale et du développement.
- Une secrétaire de direction
- Un agent « d'accueil »
- Un comptable
- Quatre coordinateurs pédagogiques chargés de l'organisation et du suivi des quatre accueils périscolaires
- Quatre animateurs ados à temps ("très") partiel
- Trente trois animateurs/rices permanent(e)s à temps partiel
- Sept agents de restauration à temps partiel

Les équipes sont formées par l'ACSH ou par des organismes de formation habilités tout au long de l'année aussi bien pour les animateurs et les coordinateurs travaillant sur les loisirs quotidiens que pour les animateurs occasionnels travaillant sur les loisirs de vacances. Dans ce cadre, un partenariat est instauré depuis de nombreuses années avec l'AJFCV.

**L'exercice des fonctions d'animateur** suppose que les animateurs soient en accord avec les principes du projet éducatif et de son projet pédagogique. Ils convient donc d'aborder la question des conceptions de la laïcité et de sa mise en œuvre dès l'embauche en prenant soin de décrypter ce qu'elles engendrent en termes d'attitudes et de rôles de l'animateur.

Il convient également de rappeler que chaque membre de l'équipe a sa propre culture à apporter aux autres, à condition que l'animateur ne tente pas d'acte de prosélytisme (religieux, culturels ou idéologiques).

L'acceptation du projet se traduit par l'exécution pleine et entière du contrat de travail.

Les choix individuels d'ordre culturel ou religieux ne peuvent donc pas être mis en avant pour refuser tout ou partie des tâches inhérentes au contrat de travail.

## Les actions de l'association en direction des 4 à 12 ans

*Rappelons que l'objet de l'association ne se limite pas aux actions décrites ci-dessous et que d'autres actions peuvent naître ponctuellement ou durablement en relation aux besoins du territoire et aux besoins des enfants et des jeunes sans que cela nécessite une nouvelle validation du projet éducatif.*

### Les accueils périscolaires

---

Les accueils périscolaires proposés par l'ACSH jouent un rôle social évident, compte tenu de l'organisation de plus en plus contraignante des temps de travail des parents. Ils agissent ainsi comme facilitateurs de l'organisation des temps « sociaux » des familles.

Les accueils périscolaires doivent avant tout, être des lieux où se mêlent le plaisir, le jeu, la découverte et le partage dans le respect des règles et des valeurs citoyennes. Ils doivent être accessibles et répondre aux besoins du plus grand nombre, ce qui suppose une organisation adaptée (lieux et horaires) et la mise en œuvre de tarifs permettant aux familles même les plus démunies de pouvoir y accéder.

Ainsi, les accueils périscolaires s'organisent, en tenant compte de la journée d'école des enfants mais également en prenant en considération le temps familial « disponible » dans le cadre de relation parents - enfants.

Répartis dans chaque quartier de la ville, les accueils périscolaires fonctionnent les lundis, mardis, jeudis et vendredis en période scolaire. Chaque accueil périscolaire possède une équipe d'encadrement spécifique composée d'une équipe d'animation et d'une équipe de restauration. Ces dernières sont coordonnées par un responsable d'animation qui est le référent auprès des familles, des enseignants, des responsables des structures partenaires, du directeur de l'ACSH et de tous autres interlocuteurs. La taille des équipes pédagogiques et la capacité d'accueil varient et s'adaptent en fonction du lieu et des besoins exprimés par la population.

Quatre cantines scolaires, réparties dans les différents quartiers de la ville accueillent les enfants sur leur temps libre. A travers ces structures l'ACSH leur apporte une alimentation équilibrée et variée (des concertations régulières ont lieu avec l'ASSOH qui fournit les repas), et veille à aménager au mieux le temps de l'enfant pendant la pause de midi en organisant de nombreuses activités.

Les tarifs proposés aux parents sont identiques dans les quatre cantines et sont établis en fonction des quotients familiaux. La ville de Hayange participe au financement de ces structures à hauteur de 63% des dépenses réelles.

Il existe à ce jour quatre lieux d'accueils qui fonctionnent et accueillent les enfants de 4 à 12 ans.

- Le Centre Social CASC à Saint-Nicolas-en-Forêt
- Le Centre Social CASC . Espace La Fontaine à Hayange Centre
- La MJC-MPT Le Couarail à Marspich
- La MJC-MPT Boris Vian au Konacker



Les structures partenaires MJC ou Centre Social mettent à disposition leur locaux sur chaque temps d'ouverture afin d'accueillir les enfants dans des conditions satisfaisantes en termes de convivialité et de sécurité. Les locaux utilisés sont, la plupart du temps, spécialement aménagés avec du mobilier adapté aux âges des enfants et permettent de respecter les besoins, les particularités et les différents rythmes des publics.

Dans la plupart des lieux d'accueils, les parents ont la possibilité d'inscrire leur(s) enfant(s) matin, midi et soir (sauf à la MPT-MJC B Vian où l'accueil ne se fait que midi et soir car, à ce jour, il n'y a pas de besoins exprimés par les parents)

Les activités périscolaires ne sont pas synonymes « d'acquisition de type scolaire ». Il convient de garder à l'esprit que la journée de classe joue un rôle, et que le temps périscolaire quant à lui, doit jouer son propre rôle en veillant à respecter les rythmes et en équilibrant au mieux la journée afin de respecter les attentes naturelles et biologiques de l'enfant.

La nature des activités proposées par les équipes d'animations doit répondre à cette fonction d'équilibre sans pour autant se substituer au rôle des parents ou à celui des enseignants. En effet, l'éducation de l'enfant devient de plus en plus globale et se réalise à chaque instant de sa vie à travers son environnement : famille, école et loisirs.

C'est au regard de ces inter relations et du milieu social dans lequel évolue l'enfant qu'il va pouvoir progressivement structurer sa place dans la société. C'est pourquoi les accueils périscolaires organisés par l'ACSH ne se substituent ni aux parents, ni aux enseignants, mais s'inscrivent bien dans une démarche complémentaire en étant un des acteurs socioéducatifs visant à l'accompagnement de l'enfant et répondant ainsi à des critères de coéducation.

**L'accueil du matin** permet à l'enfant de débiter sa journée autour d'activités calmes. Une collation pourra être prise durant ce temps d'accueil.

**Les restaurants scolaires** sont proposés aux enfants des écoles maternelles et primaires scolarisés dans le quartier d'implantation de la structure. Il en est de même pour les activités de loisirs du soir et les accueils du matin.

Les animateurs déjeunent avec les enfants et veillent au bon déroulement du repas, ils apportent par leur comportement et par le fonctionnement du repas, les règles essentielles à l'éducation nutritionnelle et à l'hygiène alimentaire.

Le repas est un moment privilégié de relations. En effet, par son organisation il doit permettre que se établissent d'autres relations entre les enfants et les adultes, mais aussi entre les enfants eux-mêmes. Ce moment de vie collective participe à la formation du futur citoyen respectueux de l'autre dans ses différences sociales et culturelles. Aussi l'éducation nutritionnelle doit tenir compte en permanence du savoir propre de l'enfant, de son expérience personnelle, de la représentation spontanée qu'il a de l'alimentation. Tout ceci restitue pleinement le repas comme lieu d'échange, de partage et d'apprentissage.

Le repas est suivi d'un temps de loisirs qui est un temps de détente avant la reprise de l'école mais aussi un temps où les projets d'animations développés le soir peuvent être poursuivis.

**Le soir, après le temps scolaire**, les animateurs vont chercher les enfants dans les écoles maternelles et primaires. Après avoir pris un goûter collectif, l'équipe d'animation propose des activités de détente et de loisirs prenant des formes diverses. Pour les enfants des classes élémentaires, une possibilité leur sera offerte afin qu'ils puissent apprendre leurs leçons dans un espace calme et propice à « l'étude » sous la responsabilité d'un animateur.

Rappelons en plus que les élèves du primaire ne sont pas censés avoir des devoirs. En aucun cas l'équipe n'a pour vocation à se substituer aux enseignants. Les animateurs n'ont ni la compétence, ni la formation. Il s'agit bien là, de proposer uniquement un environnement adapté à l'apprentissage et non un soutien à la scolarité.

Au sein de chaque structure partenaire, les coordinateurs de périscolaire, avec le concours de leur équipe d'animation rédigent **un projet pédagogique** qu'ils mettent en œuvre. Ces équipes d'encadrement sont qualifiées et diplômées afin de répondre au mieux aux besoins et aux attentes des enfants tout en tenant compte des critères fixés par le ministère de la jeunesse, de sports et de cohésion sociale. Le projet pédagogique doit prendre en compte les intentions éducatives de l'association en les déclinant en objectifs opérationnels dans le cadre d'une organisation propre et adaptée à la spécificité des publics, du lieu, de l'environnement global et de la sensibilité de l'équipe et de son responsable.

### **Les accueils de loisirs (centre aérés)**

---

Lors de chaque période de vacances l'ACSH organise dans une des quatre maisons de quartier un accueil de loisir sans hébergement.

Afin de répondre de manière « équitable » aux besoins des habitants de chaque quartier, (et/ou aux besoins d'animation dans chaque quartier) une répartition s'effectue en bonne intelligence avec chacun des partenaires afin de répartir les lieux en fonction des différentes périodes de l'année. Ainsi, au moins deux semaines de centre aéré se réalisent dans chacune des structures (MJC ou Centre Social) tout au long de l'année.

Précisons qu'un système de ramassage en navette est mis en œuvre afin de ne pas exclure les populations les moins mobiles et les plus éloignées des maisons de quartiers.

Chaque ALSH est découpé en sessions d'une semaine et doit être organisé autour d'une thématique définie dans le cadre d'un projet pédagogique. Cette thématique doit servir de support et être un moyen ludique permettant de transmettre les valeurs et les enjeux éducatifs que nous poursuivons dans le cadre de ce projet éducatif.

### **Les mercredis Loisirs**

---

Sur le même principe que les centres aérés qui se déroulent lors des vacances scolaires, l'ACSH organise chaque mercredi de l'année en période scolaire des journées d'animations en direction des enfants. Le lieu principal des activités est basé à l'Espace La Fontaine à Hayange centre. D'autres lieux peuvent être définis à tout moment notamment en fonction des partenariats instaurés avec les maisons de quartiers, les clubs sportifs, les associations locales.

L'inscription doit pouvoir être favorisée par la réalisation d'un programme mensuel ou trimestriel permettant ainsi aux parents et aux enfants de pouvoir se projeter et adhérer aux opportunités de loisirs qui leurs sont proposées.

Un projet pédagogique spécifique doit également être rédigé et actualisé chaque année par l'équipe d'animation et le directeur de l'ALSH.

## **Les actions ponctuelles**

---

Toute l'année est jalonnée d'événements divers, calendaires ou autres. Dans la mesure du possible les équipes d'animations devront se servir de ces événements afin d'enrichir le contenu de leur projet et favoriser le fait de faire participer les enfants afin que ces derniers se sentent acteurs de leur cité. Ces actions devront également prendre en compte l'environnement familial et ainsi favoriser une dimension intergénérationnelle.

## Les actions de l'association en direction des adolescents

*L'adolescence en tant que telle n'existe que dans les sociétés modernes. Cette période de l'existence est riche en expérimentations, car l'absence partielle de responsabilité sociale offre au jeune la possibilité de définir plus personnellement sa démarche d'adulte. Les adolescents se battent pour l'identification du Moi et pour la structuration de leur existence basée sur cette identité. Cette période constitue donc une transition charnière de la vie entre l'enfance et l'âge adulte durant laquelle de nombreux changements physiques, physiologique et psychologiques interviennent. Souvent en conflit avec ses parents et avec le monde adulte ou l'autorité de manière générale, l'adolescent cherche de nouveaux repères. Parmi les grands changements subis par l'adolescent, nous retiendrons le développement du raisonnement abstrait et formel, l'établissement de l'identité sexuelle, la solidification des liens d'amitié et la tendance à se presser en groupe et pour la première fois à des « interdits » (alcool, cigarette, drogues).*

*Une structure d'accueil et de loisirs doit donc pouvoir répondre à ces problématiques de manière adaptée, notamment à travers la mise à disposition d'animateurs qualifiés, mais également par la mise à disposition de lieux aménagés permettant aux jeunes de se rencontrer, de s'exprimer librement et surtout d'être pris en considération par des adultes référents..*

*C'est en tenant compte de ces particularités et de ces spécificités (sans omettre la prise en compte globale de l'environnement sociétal dans lequel les jeunes évoluent) que se partagent les intentions éducatives du secteur ados de l'ACSH.*

### Objectifs spécifiques du secteur ados

---

Le secteur ados fonde les finalités de son projet autour de trois objectifs majeurs :

- Accompagner et orienter le développement social des préados/ados en travaillant sur la socialisation, le respect, et la **responsabilisation**.
- Mettre le jeune au centre du projet et en faire le citoyen de demain en misant sur une pédagogie participative, en travaillant sur l'**autonomie** tout en favorisant l'échange et en véhiculant des notions de valeurs républicaines. Le but consiste à amener le jeune à devenir un « acteur de sa cité ».
- Favoriser l'accès à « **la Culture** », aux pratiques culturelles et de loisirs **pour tous** en mettant en place des sorties mais également en proposant des ateliers de pratiques artistiques aussi diversifiés que possible, avec un ancrage à la fois local et d'agglomération, en appuyant sur les potentialités repérées par l'équipe.

### L'équipe du secteur ados

---

L'équipe pédagogique du secteur adolescents de l'ACSH se compose de deux animateurs diplômés BPJEPS et deux animateurs BAFA. Elle est constituée de responsables et d'animateurs périscolaires dont une partie du temps de travail est dédiée au secteur adolescents. Elle propose des accueils réguliers les mercredis, certains soirs de la semaine et lors de

chaque période de vacances scolaires. En fonction des projets et des actions, des animateurs vacataires consolident l'équipe de base.

## Les accueils jeunes

---

Les activités du secteur adolescents sont diverses et variées : ateliers sportifs, culturels ou artistiques, accompagnement à la scolarité, accompagnement de projets jeunes, organisation de séjours, organisation d'événementiels, stages, sorties découvertes etc.

L'ensemble des ateliers, actions ou projets se articulent autour de l'accueil ados (espaces jeunes) mis en place en partenariat avec les maisons de quartiers les mercredis, les samedis ainsi que quelques soirées dans la semaine tout au long de l'année ainsi que tous les jours durant les périodes de vacances.

Il y a trois dimensions complémentaires qui reflètent les intentions pédagogiques de l'équipe à travers la notion d'accueil.

### - Un lieu d'écoute et d'échange :

L'objectif majeur de cet accueil est d'offrir la possibilité à chaque jeune hayangeois, sans exception, d'accéder à un lieu dans lequel il soit en sécurité tant sur le plan moral que physique. Ce lieu doit inspirer la confiance afin de favoriser l'écoute et l'échange et ainsi permettre le début d'un travail pédagogique et éducatif en direction du public. Les animateurs ont pour mission première d'être les garants de ces fondamentaux.

### - Un lieu de détente et de loisirs :

Les animateurs sont en mesure de proposer des animations ludiques et de loisirs. L'attractivité et le dynamisme de l'accueil doivent favoriser la mise en œuvre de projets individuels et collectifs. Il aspire, par ailleurs, à être un lieu fédérateur favorisant l'accès au plus grand nombre et luttant contre toutes formes d'exclusion ou de discrimination.

### - Un lieu d'expression et de responsabilisation:

L'accueil doit permettre à l'équipe d'être au plus proche des besoins du public et de répondre à ses aspirations en impliquant de manière active. C'est également un lieu de diffusion culturelle à travers lequel s'organisent des concerts, des spectacles, de la danse ou encore des débats d'actualité.

Afin de tendre vers la réalisation de ces intentions, l'équipe pédagogique du secteur adolescent peut s'appuyer sur quatre lieux qui permettent d'accueillir les jeunes de 11 à 17 ans.

- Le Centre Social CASC à Saint-Nicolas-en-Forêt
- Le local jeunes de l'ACSH à Hayange Centre
- La MJC-MPT Le Couarail à Marspich
- La MJC-MPT Boris Vian au Konacker

## La notion de projet

---

Un projet ne doit pas être une fin en soi. Bien au contraire, un projet doit être l'outil indispensable qui va permettre à l'équipe pédagogique d'atteindre les objectifs qu'elle poursuit à travers les missions qui lui sont confiées. Les projets peuvent être de natures diverses et variées, cependant ils doivent répondre à des besoins ou des attentes identifiés, leur point

commun étant qu'ils doivent systématiquement revêtir une dimension collective favorisant l'implication du plus grand nombre sans exclusion.

Ainsi, ils peuvent être de tous ordres (culturels, sportifs, solidaires etc ) :

- action d'animation de la vie locale (créations d'événements, spectacles, concerts )
- Projet de découverte de loisirs (sorties, ateliers d'initiations et de découvertes )
- Organisation de week-end, de mini séjours ou de séjours
- Projets à caractères caritatifs ou humanitaires
- Etc .

Les projets doivent être le support essentiel visant la participation et l'implication des jeunes dans leurs choix et leurs envies. Les animateurs doivent non seulement jouer un rôle dynamique et moteur en montrant « le champ des possibles », mais ils doivent également être les garants de leurs faisabilités à travers un suiv, réfléchi, structuré et sécurisant.

### **Les camps et mini camps**

---

Partant de l'adage selon lequel « les voyages forment la jeunesse », l'équipe pédagogique doit favoriser la découverte et les initiatives jeunes.

La priorité du secteur adolescents de l'ACSH est d'accompagner les jeunes de 12 à 17 ans dans une démarche de projet collectif, constructif, évolutif et bien identifié par les jeunes et leurs familles. Ces projets doivent, bien entendu, répondre à leurs attentes et à leurs besoins. Ils doivent, en outre, favoriser l'autonomie, susciter l'initiative et contribuer à l'épanouissement de chaque individu. Il n'est pas question dans ce contexte « d'offrir » une prestation, mais bien de favoriser l'implication de chaque jeune dans son projet de vacances.

Ces actions ont pour but de tisser des liens de confiance entre le public et les animateurs de l'association afin de constituer un premier pas vers l'insertion sociale voire professionnelle. Notre démarche vise à **valoriser les potentialités du groupe et les capacités des personnes.**

## **Le partenariat È une synergie territoriale**

---

De part sa fonction initiale et ses missions, l'ACSH est à l'interface de bon nombre d'associations locales. En matière d'animation en direction des enfants et des adolescents, l'ACSH est, de ce fait, l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des acteurs associatifs du territoire permettant de créer des passerelles entre les publics et entre les structures des différents quartiers de la commune.

L'ACSH est l'outil qui permet à la ville de garantir l'harmonisation des pratiques inter-quartiers en matière d'animation sociale en direction des familles et des enfants.

Cette harmonisation se traduit par la mise en œuvre d'une stratégie globale visant à :

- faire des propositions homogènes à l'ensemble de la population hayangeoise,
- pratiquer des tarifs similaires sur l'ensemble des maisons de quartiers
- garantir le même type de prestations sur l'ensemble du territoire (tant sur le fond que sur la forme)
- assurer la gestion humaine et administrative de l'ensemble des équipes
- Assurer la gestion financière de l'ensemble des actions
- créer une dynamique globale d'animation du territoire
- Mettre en œuvre et coordonner les contenus pédagogiques sur l'ensemble des accueils et des actions

Pour ce faire, l'ACSH a pour objectif, non seulement de favoriser, mais aussi de développer des liens avec chacune des maisons de quartiers. En effet les différents projets en matière d'enfance et de jeunesse ne peuvent se réaliser dans des conditions satisfaisantes que dès lors que la relation de partenariat est clairement identifiée et avérée.

Un travail de complémentarité est exercé avec chacune des maisons de quartiers en fonction de sa spécificité. En effet, par exemple, le Centre Social CASC qui œuvre dans les quartiers de saint Nicolas en Forêt et au Centre ville n'a pas tout à fait les mêmes exigences, les mêmes contraintes et les mêmes prérogatives (contrat de projet avec la CAF) que les MJC-MPT installées à Marspich et au Konacker. Les équipes d'encadrement qui animent les accueils dans les murs du CASC doivent donc pouvoir adapter leur projet pédagogique et leur organisation en fonction des objectifs du projet social dont le CASC est dépositaire. Pour cela un travail de mise en cohérence est absolument nécessaire afin que chaque partenaire puisse y retrouver son compte.

Les partenaires principaux :

CASC - Saint-Nicolas-en-Forêt, MJC-MPT Le Couarail . Marspich, MJC-MPT Boris Vian . Le Konacker

L'ASSOH . Restauration, Collège J Monod . Le Konacker, Collège hurlevent . Saint-Nicolas-En-Forêt, Fensh Coup De Main, UFCV, CMSEA . Club de prévention spécialisé de Hayange et l'ensemble des clubs sportifs de la commune dans le cadre des activités régulières et des animations de territoire.

## L'évaluation

---

### Définition et approche méthodologique :

L'évaluation est l'opération qui consiste à estimer, à apprécier, à porter un jugement de valeur ou à accorder une importance à un processus, un événement, une institution, un dispositif ou à tout objet à partir d'informations qualitatives et/ou quantitatives et de critères précis en vue d'une prise de décision.

Évaluer, c'est comprendre, éclairer l'action de façon à pouvoir décider avec justesse de la suite des événements.

En partant de cette définition et au regard de l'ensemble de l'activité portée par l'ACSH et compte tenu du contexte socio économique et politique en perpétuelle évolution, l'ACSH se doit de se doter d'outils techniques favorisant la meilleure compréhension possible des actions qu'elle entreprend auprès des publics. L'objectif étant d'être au plus près des préoccupations des usagers, des financeurs, des partenaires et des salariés dans une démarche constructive et partagée visant la qualité.

Ainsi, l'évaluation du projet doit être au cœur du processus. Elle ne doit pas être exclusivement un outil de contrôle, mais bien un outil méthodologique favorisant la mise en œuvre du projet dans sa globalité.

### Les outils d'évaluation :

#### Evaluation continue / interne

- Les entretiens d'objectifs (bi annuels)
- Les fiches actions / bilans (mensuels)
- Les enquêtes de satisfaction (aux termes de chaque fin de session de l'ALSH ou d'accueil de loisirs)
- Les réunions du pôle enfance (professionnels et administrateurs - trimestrielle)
- Les réunions du pôle jeunesse (professionnels et administrateurs - trimestrielle)
- Réunion du pôle enfance (professionnels uniquement . bi mensuelle)
- Réunion du pôle jeunesse (professionnels uniquement . bi mensuelle)

#### Evaluation intermédiaire / externe

- Le comité de pilotage PEL / Politique de la ville / ACSE / DDCCS
- Le comité de pilotage enfance et jeunesse / CAF
- Le comité local de sécurité et de prévention de la délinquance

#### Evaluation annuelle

- L'assemblée générale à travers le bilan financier et le rapport d'activité.
- Rapport CAF / aspects quantitatifs et qualitatifs dans le cadre des accueils collectifs de mineurs.